



Syndicat

cftc

Union Régionale IDF

LE CONTRAT CFTC « PROTECTION JURIDIQUE VIE AU TRAVAIL »



Quand la MACIF intervient-elle ?

- ▶ **En cas de conflit individuel opposant l'adhérent à son employeur.**
- ▶ **En cas de mise en cause personnelle de l'adhérent devant les tribunaux pour des faits commis dans l'exercice de son activité professionnelle salariée.**

Pour qui la MACIF intervient-elle ?

- ▶ **Pour les personnes physiques adhérentes de la CFTC avec une antériorité d'adhésion supérieure à 6 mois et à *jour de leur cotisation*.**

Dans quelles circonstances précises la MACIF intervient-elle ?

Les licenciements:

- ▶ Un licenciement disciplinaire de l'adhérent.
- ▶ un licenciement individuel pour inaptitude de l'adhérent.
- ▶ un licenciement économique: *uniquement pour toute entreprise de moins de 11 salariés et dépourvue d'Institution Représentative du Personnel (IRP)*

Dans quelles circonstances précises la MACIF intervient-elle ? (suite)

Les sanctions disciplinaires :

- ▶ La mise à pied disciplinaire de l'adhérent
- ▶ La rétrogradation disciplinaire de l'adhérent.
- ▶ La mutation disciplinaire de l'adhérent.

Pour les salariés du public :

- ▶ L'exclusion temporaire (3 mois à 2 ans) ;
- ▶ La radiation du tableau d'avancement ;
- ▶ Le déplacement d'office ;
- ▶ La mise à la retraite d'office ;
- ▶ La révocation.



La solidarité est
une force

C.F.T.C

CONTRAT

"Protection Juridique Vie au Travail"



DECLARATION DE SINISTRE

N° de Sociétaire **9 303 031** Contrat **J004**

A adresser à la CFTC
Service Financier
45 Rue de la Procession - CS 82348 - 75739 PARIS Cedex 15

Nom de la structure de rattachement		N° de tél : _____	Mail : _____
Visa CFTC		Visa de la structure : _____	
Adhérent à jour de cotisation	Date réception/envoi	Tampon & Signature	

ASSURE Date d'adhésion : _____

N° INARIC : _____

Nom, Prénom : _____ Tél. : _____

Adresse postale : _____

Adresse mail : _____

Fonction exercée : _____

SECTEUR D'ACTIVITE

Public Privé

Employeur : _____

Adresse : _____ Tél. : _____

Nombre de salariés employés par l'entreprise : _____

Présence d'IRP dans l'entreprise : Oui Non

LITIGE NE DU CONTRAT DE TRAVAIL

LICENCIEMENT : Oui Non Motif : _____

Date de convocation à l'entretien préalable de licenciement: _____

S'agit-il d'un licenciement collectif ? Oui Non

SANCTION DISCIPLINAIRE : Oui Non Motif : _____

Joindre une photocopie de la lettre de convocation à l'entretien préalable de licenciement et de la notification du licenciement ou de la sanction disciplinaire

LITIGE NE DE L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DU SALARIE

DESCRIPTION DU LITIGE :

COORDONNEES DU TIERS : _____

Joindre tous documents et échanges de correspondance se rapportant à cet évènement

CHOIX DU CONSEIL PAR L'ASSURE

Avez-vous choisi un avocat personnel pour assurer votre défense : Oui Non

Si oui, coordonnées de l'avocat choisi : _____

Tél. : _____

AUTRE CONTRAT " PROTECTION JURIDIQUE "

Bénéficiez-vous personnellement d'un contrat " Protection juridique " : Oui Non

Si oui, nom et adresse de la Société et n° du contrat : _____

Fait à : _____ Le : _____

Signature

Inscription sur fichier informatique

Les données recueillies par Macif, responsable du traitement, sont nécessaires à sa gestion interne, à la prospection et pourront être transmises à ses partenaires aux mêmes fins. Vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification auprès de la Direction Générale de Macif, à l'adresse indiquée ci-dessous.

2 et 4, rue de Pied de Fond 79037 Niort cedex 8
Mutuelle ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALAIRES DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le code des Assurances. Siège Social : 79037 Niort cedex 9

Dans le cadre des relations avec un tiers autre que l'employeur :

- ▶ Défense : tout salarié du secteur public comme du privé peut faire l'objet de poursuites à la suite d'un dommage occasionné à un tiers dans l'exercice de son métier. La garantie assure la défense de l'adhérent dans l'exercice de ses activités professionnelles lorsque sa responsabilité est recherchée devant une juridiction pénale, civile ou administrative à la suite d'une faute, d'une négligence ou d'une omission non intentionnelle.
- ▶ Recours : tout salarié du secteur public comme privé peut être victime de violences volontaires occasionnées par un tiers dans l'exercice de son métier. Pour toute incapacité totale de travail supérieure à 10 jours, le contrat prend en charge les frais de recours contre l'auteur des faits et l'assistance psychologique.

VIE PRIVÉE



DROIT DU TRAVAIL, VIE PRIVÉE
**VOUS AVEZ
BESOIN D'AIDE ?**



**UN EXPERT EST
À VOTRE ÉCOUTE AU
02 51 86 61 09***
Communiquez-lui votre code INARIC

MACIF information juridique :
un service pour tous les adhérents CFTC

contrat de travail
relations individuelles
fin du contrat de travail

consommation
banque / fiscalité / placements

habitation
construction / achat / location

famille / loisirs / vie pratique
démarches administratives
santé succession divorce

La CFTC offre à tous ses adhérents
une information par un juriste !



*Coût d'un appel local. Du lundi au samedi de 8h à 19h, hors jours fériés ou chômés

Besoin d'une information juridique concernant le droit privé-public ou le droit du travail !

Munissez-vous de votre code INARIC ;

Téléphonez au 02 51 86 61 09 du lundi au samedi de 8h00 à 19h00.



Syndicat

cftc

Union Régionale IDF

Merci